

Inscription gratuite et sécurisée au système d'alerte à la population

Dans le cadre de ses missions de protection de la population, la municipalité s'est mutualisée, avec Montpellier Méditerranée Métropole, pour se munir d'un nouveau système automatisé d'appels (télé alerte).

Baptisé F24, ce système d'information et d'alerte permet, en cas de **risques majeurs connus**, d'en informer immédiatement les personnes concernées et de leur indiquer la conduite à tenir.

Pour qui ?

Vous habitez à Saussan, vous êtes chef d'entreprise, artisan, commerçant et vous souhaitez être alerté en cas de crise majeure, par exemple lors d'une inondation ou encore d'un feu de forêt.

Pourquoi ?

S'inscrire à ce système est le meilleur moyen de recevoir une information fiable et précise en temps réel. En cas de risque majeur, ce logiciel de télé alerte permet d'informer la population en quelques minutes par SMS, téléphone (fixe et/ou portable) ou e-mail.

Comment ?

Renseignez une inscription individuelle* pour chaque personne du foyer ou de l'entreprise. En cas d'alerte, la mairie adressera un message aux personnes figurant sur son fichier.

Vous avez la possibilité d'enregistrer jusqu'à 4 numéros de téléphone, qu'ils soient fixes ou portables. Le message vocal sera adressé dans l'ordre des numéros que vous aurez renseignés, d'où leur importance. Si le 1^{er} numéro de téléphone appelé ne décroche pas, le numéro suivant sur la liste est appelé.

Votre adresse également, nous permet de vous situer géographiquement pour savoir si votre quartier est impacté par un événement localisé.

La précision des informations recueillies permettra une meilleure efficacité de l'alerte en cas de crise.

Inscrivez-vous **dès maintenant** en moins de 5 minutes via le QR code

Ou n'hésitez pas à contacter la Police municipale pour toute question :
par téléphone au 06 42 62 62 38 ou par mail police@saussan.fr

<https://www.acces-gedicom.com/Subscriptions/index.jsp?CustId=439&ProfileId=40>

* L'ensemble de ces données sera utilisé uniquement à des fins liées aux risques majeurs ou une information communale devant être diffusée hâtivement. Ces informations resteront confidentielles et ne seront en aucun cas divulguées à un tiers pour le respect de votre vie privée conformément à la déclaration faite à la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL).

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi « Informatique et Libertés »). Pour l'exercer, adressez-vous à la Mairie de Saussan, 13 rue de la Mairie 34570 SAUSSAN.